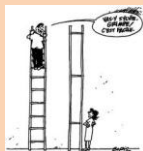




Non, le nouvel échelonnement indiciaire (NES) n'est pas satisfaisant !

Le 21 février 2008, quatre organisations syndicales (CFDT-CFTC-CGC-UNSA) ont signé un accord salarial entérinant ainsi la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, en incluant le projet de réforme de la catégorie B. Les premiers décrets concernant les Techniciens territoriaux sont parus en décembre 2010. Il a fallu attendre le 30 juillet 2012 pour que sorte le NES (Nouvel Espace Statutaire) des rédacteurs, soit plus de 2 ans après le décret de mars 2010. Tout ce retard est pénalisant puisqu'aucun effet rétroactif ne sera appliqué, contrairement à ce qui avait été annoncé, sans parler de la filière médico-sociale qui est toujours en attente (peut-être pour le 3 octobre).



Quels changements pour les rédacteurs ?

Le grand perdant de cette réforme est le rédacteur principal, futur « rédacteur principal de 2^{ème} classe ». En effet, alors qu'il lui fallait auparavant 14,5 années (passage d'échelon au minimum) pour dérouler sa carrière, et ainsi atteindre en 8 échelons l'indice majoré (IM) 489, il mettra 29 années (minimum) pour atteindre le 13^{ème} échelon, avec un indice majoré (IM) de 515, soit 14,5 années supplémentaires pour 17 points supplémentaires !

Quant au rédacteur chef, futur « rédacteur principal de 1^{ère} classe », il déroulera sa carrière sur 19 ans (18 ans et 3 mois auparavant), atteindra le 11^{ème} échelon avec un indice majoré (IM) de 562 (515 avant la réforme). Ce sont les jeunes agents, futurs recrutés, qui paieront le prix fort de cette réforme, puisqu'ils débiteront avec un IM 327, et non plus un IM 377.

Le rédacteur, futur « rédacteur », là non plus, pas de quoi crier victoire. Il déroulera sa carrière avec un IM de 314 pour la terminer au 13^{ème} échelon à l'IM 486 (463 avant réforme), soit environ 88€ nets.

L'avancement de grade :

En l'absence de réussite à l'examen professionnel, une nomination au choix ne sera possible que 4 ans plus tard. Il faut aussi savoir qu'il n'y a pas de possibilité, par la voie de l'examen professionnel, de passer de rédacteur à rédacteur principal de 1^{ère} classe (1^{er} au 3^{ème} grade)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Sud.

Parole de militant : Depuis le retour des congés, les luttes ne manquent pas, qu'elles soient locales ou nationales. Primes promises depuis trois ans à plus de 300 agents et qui ne sont toujours pas payées, les conflits de hiérarchie, souvent dus à l'incompétence de certains chefs, des sanctions injustes affligées à des agents, voire même des brimades, la réorganisation de certains services, les grades et les carrières freinées par des critères propres à la ville et qui dépassent de loin le statut national, des missions qui ne cessent de s'alourdir sans aucune contrepartie, les agents des ex 3 communes qui ne sont pas traités sur le même pied d'égalité, le nouveau plan de stationnement qui complique considérablement la vie et l'organisation des mamans qui travaillent ou les amène à dépenser une partie de leur traitement pour travailler. Bref ! Tout n'est pas rose à la ville de Dunkerque ...

Sur le plan national, SUD Solidaires est présent dans les luttes afin de demander à François Hollande de ne pas signer le traité de Sarkozy/Merkel. Traité d'austérité et perte de la souveraineté de la France dans son propre pays.

La croissance de notre pays viendra en partie de notre pouvoir d'achat. Or, à ce jour, la valeur du point d'indice n'a toujours pas été réévaluée, et ce, depuis juillet 2010. Pourtant, le prix du gaz, de l'électricité, des produits de 1^{ère} nécessité, eux, n'ont pas été gelés. Notre pouvoir d'achat a baissé de 11% depuis 12 ans.

Heureusement, nos luttes ne sont pas vaines. Les succès de SUD sont de plus en plus nombreux, et nous sommes heureux pour les agents lorsque ceux-ci, par notre aide et notre soutien, retrouvent le bien-être et le sourire ...

